

WHA56.7 Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ; ¹⁶⁽¹⁾

Reconnaissant que les douleurs, les souffrances et la mortalité dues à la trypanosomiase menacent quotidiennement plus de 60 millions d'habitants de 37 pays d'Afrique subsaharienne, dont 22 comptent parmi les pays les moins avancés ;

Consciente que la trypanosomiase, qui est cause de pertes annuelles estimées à US \$4,5 milliards, est l'un des principaux obstacles au développement socio-économique en Afrique, parce qu'elle affecte gravement la santé de l'être humain et du bétail, qu'elle limite l'utilisation des sols, qu'elle est source de pauvreté et qu'elle perpétue le sous-développement sur le continent africain ;

Notant que l'éradication de la mouche tsé-tsé contribuerait dans une large mesure à améliorer le bien-être de l'homme et la productivité des cultures et du bétail et à réduire la pauvreté rurale sur le continent africain ;

Constatant en outre que l'adoption d'une approche multisectorielle pour les programmes d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase a réussi dans le passé à faire reculer de manière radicale la trypanosomiase bovine et humaine ;

Estimant par conséquent que l'éradication de la mouche tsé-tsé, qui transmet la maladie à l'homme et à l'animal, est la seule solution efficace et durable contre la maladie ;

Tenant compte des décisions AHG/156 (XXXVI) du 12 juillet 2000 et AHG/169 (XXXVII) du 11 juillet 2001 prises par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ¹⁷⁽²⁾ de débarrasser l'Afrique de la mouche tsé-tsé, et de leur adhésion au Plan d'action de l'OUA pour la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et de leur engagement en faveur de ce plan ;

Consciente que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport au Conseil économique et social des Nations Unies, le 25 juillet 2001, a reconnu la réalité du problème de la trypanosomiase et demandé à tous les Etats Membres, aux organisations du système des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer sans réserve la campagne de l'OUA ;

Accueillant avec satisfaction la résolution GC (45)/RES/12 adoptée en septembre 2001 par la Quarante-Cinquième Conférence générale de l'Agence internationale de l'Energie atomique, qui appuie la campagne de l'OUA et invite les Etats Membres à apporter un soutien technique, financier et matériel aux Etats africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé ;

Notant que la campagne a été officiellement lancée à Ouagadougou le 5 octobre

2001 ;

Prenant acte également de l'adoption par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture à sa trente et unième session (2-13 novembre 2001) d'une résolution demandant à la FAO de soutenir les Etats Membres africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé et, en particulier, d'aider à mener la campagne de l'OUA ;

Rappelant la résolution WHA50.36 sur la trypanosomiase africaine, et se félicitant des efforts importants déployés conjointement par l'OUA, la FAO, l'AIEA et l'OMS par l'intermédiaire du Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine pour trouver, dans la perspective du développement durable, des solutions aux problèmes causés par la trypanosomiase humaine et animale ;

Réaffirmant que l'OMS est résolue à mobiliser et à rationaliser ses activités contre la trypanosomiase, en particulier pour soutenir les activités de surveillance et de lutte, en coopération avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris le secteur privé ;

1. SE FELICITE de l'initiative de l'OUA d'éradiquer la mouche tsé-tsé en Afrique comme une étape essentielle dans la lutte contre la trypanosomiase et dans l'élimination de la menace que représente cette maladie pour la santé des populations africaines ;
2. SALUE les efforts actuellement déployés par l'OMS et d'autres partenaires, y compris le secteur privé, pour surveiller et combattre la maladie et appliquer un programme visant à éliminer la trypanosomiase africaine en tant que problème de santé publique, efforts qui contribuent à la lutte mondiale contre cette maladie ;
3. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres et les organisations internationales compétentes à soutenir les Membres africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé, et en particulier le Plan d'action de l'OUA pour la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ;
4. PRIE le Directeur général de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution au Conseil exécutif à sa cent treizième session et à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

(Neuvième séance plénière, 26 mai 2003 –
Commission A, deuxième rapport)

Endnotes

1 (Popup - Popup)

¹⁶ Document [A56/9](#).

2 (Popup - Popup)

¹⁷ Devenue l'Union africaine.